

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC57

présenté par

M. Garcia, M. Berta, Mme Bannier, Mme Essayan, Mme Mette et Mme Maud Petit

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:****Mission « Enseignement scolaire »**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'« option latin et grec » dans les collèges.

Ce rapport évalue l'utilité de la réintroduction de l'option latin et grec en collège, son impact, le public touché, la part d'établissements proposant cette option, ainsi que les possibilités d'étendre ce dispositif au plus grand nombre et de manière plus intense.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à mesurer l'impact de la réintroduction de l'option latin et grec dans les collèges à la rentrée 2017.

L'option latin et grec permet aux élèves de mieux appréhender les ressources de leur langue et de mieux mesurer ainsi la profondeur de leur culture dans sa dimension humaniste.

L'apprentissage des langues anciennes est aujourd'hui utile pour aider les élèves à se situer dans un monde marqué par le mouvement perpétuel et le brouillage des lignes culturelles.

L'étude des humanités est par ailleurs une nécessité pour préparer une génération de chercheurs d'être à même de s'intéresser à cet héritage et à approfondir la longue tradition des sciences humaines.

Il est aussi un moyen de perpétuer la mémoire d'une culture ancienne et riche ainsi que d'une tradition philosophique qui a donné ses fondements à l'idéal démocratique, européen et humaniste.

Au-delà de ces considérations, nous souhaitons promouvoir, comme nous nous y étions engagés, l'évaluation des politiques mises en place. Dans ce cadre, il nous paraît nécessaire de mesurer l'efficacité et l'utilité, en vue de la rentrée 2018, de ce dispositif.

Cette évaluation doit permettre au Gouvernement et aux parlementaires de proposer des mesures d'ajustement pour, le cas échéant, rendre ce dispositif plus efficace dès la rentrée 2018. Ainsi, nous serons en mesure de donner pleine efficacité à cette politique de justice sociale et d'égalité des chances.